



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 45

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

PAE HELIOS  
(La Capucière à Bessan) :  
Avenant au compromis de vente  
entre la CAHM et CFA Midi  
Pyrénées

**N° 001508**

**Question N°1 à l'O.J.**

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Rubrique dématérialisation : 3.2 Aliénations

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de réaliser un projet d'aménagement sur le secteur de « La Capucière » à Bessan ayant pour objet l'implantation d'activités économiques afin de favoriser la création d'emplois pour les populations locales, affirmer et compléter le potentiel économique sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Ainsi,

- ✓ par délibération du 29 juin 2009, le Conseil communautaire, a décidé du lancement de la procédure visant à la création de la ZAC « La Capucière » ;
- ✓ par délibération du 6 février 2012, le Conseil communautaire a approuvé le dossier de création de la ZAC « La Capucière »,
- ✓ par délibération 26 mars 2012, le Conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « La Capucière »,

Ce projet prévoit la création d'activités commerciales, activités tertiaires, activités de logistiques, transport et assemblage.

Parallèlement, la CAHM, propriétaire de 90 % des terrains compris dans le périmètre de la ZAC a par délibération du 26 septembre 2011, lancé des appels publics à projets et à manifestation d'intérêts visant à la présentation, par des opérateurs privés, de projets immobiliers globaux.

L'offre du groupe CFA Midi Pyrénées a été retenu et cette entreprise a été déclarée lauréate de l'appel à projets.

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUPE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CHAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Un compromis de vente a alors été signé par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avec CFA Midi Pyrénées le 12 juillet 2012.

Son économie générale est la suivante :

- le groupe CFA s'est engagé à acheter 214 934 m<sup>2</sup> de terrains nus, décomposés en six lots, à la CAHM au prix global de 7,4 Millions d'euros HT
- cette vente est conditionnée, principalement :
  - par l'aménagement effectif de la ZAC,
  - par l'obtention des différentes autorisations administratives nécessaires, notamment une autorisation de créer une superficie commerciale de 30.000 m<sup>2</sup> de surface de vente.
  - par la pré-commercialisation du programme immobilier
- le groupe CFA doit participer au coût de l'aménagement de la zone en versant une participation à l'aménageur de la zone estimée à 7 Millions d'euros HT.

Le programme immobilier prévoyant la construction d'un ensemble commercial, le groupe CFA avait déposé en Septembre 2013 un dossier visant à être autorisé à créer une surface de vente de 30 000 m<sup>2</sup>.

Plusieurs recours ont été engagés contre cette autorisation. La Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), le 2 Avril 2014 a annulé l'autorisation délivrée.

Le groupe CFA a alors proposé de réduire de façon très importante la superficie de cet ensemble commercial. Ainsi en décembre 2014 un nouveau dossier visant à la construction, cette fois, de 10 000 m<sup>2</sup> de surface de vente a été déposé. Il prévoit le déplacement et l'extension de l enseigne Intermarché déjà présente sur la zone de La Grange Basse.

Cette modification ne bouleverse pas l'économie générale du compromis du 12 juillet 2012. Toutefois, elle rend nécessaire son actualisation.

Cette actualisation prendra la forme d'un avenant.

Principalement cet avenant a pour objet :

- de confirmer le prix de vente : soit 7,4 Millions d'euros HT,
- de conditionner la vente à l'obtention d'une autorisation Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de 10 000 m<sup>2</sup> de surface de vente,
- de redécouper les lots du projet,
- de rééchelonner dans le temps les engagements des parties

Compte tenu du retard qu'ont occasionné les contentieux engagés, il est proposé d'accorder une prolongation de délai de 24 mois à CFA Midi Pyrénées pour réaliser l'opération. Si à l'expiration de ce délai l'opération n'est pas lancée, les deux parties conviennent de mettre fin à leurs engagements réciproques sans indemnité. La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée récupérera alors toute latitude pour réaliser l'opération comme elle le souhaite.

Monsieur le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil communautaire d'approuver les termes de l'Avenant n°1 au compromis de vente conclu avec la Société CFA Midi Pyrénées le 12 juillet 2012 et d'habiliter son Président à signer ce document.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 au compromis de vente conclu avec la Société CFA Midi Pyrénées le 12 juillet ;
- **D'AUTORISER** son Président à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits  
Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 45

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Renouvellement du contrat  
du chargé de mission  
du Parc d'Activités Economiques  
HELIOS au sein du service  
développement économique

**N° 001509**

**Question N°2 à l'O.J.**

Réf. : RESSOURCES HUMAINES  
Rubrique dématérialisation : 4.2.3. Délibérations  
relatives aux créations d'emplois contractuels

Monsieur le Vice-Président expose qu'afin de poursuivre le projet du Parc d'Activités Economique HELIOS (La Capucière à Bessan) dont la phase de commercialisation est programmée dans les deux années à venir, il s'avère nécessaire de renouveler le contrat du chargé de mission du PAE HELIOS au sein du service du développement économique qui arrive à son terme.

Aux termes de l'article 3, alinéa 3 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les mêmes cas et dans les mêmes conditions de durées que ceux applicables aux agents de l'Etat (ces cas et conditions sont énoncés à l'article 76 de la Loi N° 87-588 du 30 juillet 1987) qui sont au nombre de deux :

- lorsqu'il n'existe aucun corps ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant au besoin à satisfaire,
- pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUBE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER. \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le Rapporteur indique que la poursuite du projet du PAE HELIOS nécessite des compétences en matière de recherche de partenariats, de subventions, de parrainages, de porteurs de projet ainsi qu'une conceptualisation concernant la Maison des Terroirs.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le renouvellement du recrutement de l'agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée pour exercer les fonctions de Chargé de mission du Parc HELIOS et ce, après avoir vérifié auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault que la vacance d'emploi est restée infructueuse.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué au développement économique,  
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à renouveler à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 pour une durée d'une année l'engagement du chargé de mission du parc HELIOS sur la base du grade d'attaché territorial ;
- **DIT QUE** la rémunération de l'agent non titulaire chargé de mission du Parc HELIOS s'effectuera sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial ;
- **D'AUTORISER** en conséquence le Président à signer le contrat de recrutement ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ces agents non titulaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

  
*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 45

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

....

**OBJET :**

Protocole 2014  
Région Languedoc-  
Roussillon/Communauté  
d'Agglomération Hérault  
Méditerranée

**N° 001510**

**Question N°3 à l'O.J.**

Réf. : CONTRACTUALISATION  
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.1. Subventions  
accordées par le Conseil Régional

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent CAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que l'évolution du cadre institutionnel connue depuis ces derniers mois avec notamment la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) et le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) renforce le rôle des régions dans l'action publique en leur confiant entre autres la gestion des fonds européens ( 1.2 Mds d'€) en articulation avec les montants mobilisés au titre du contrat de plan Etat /Région, en prévoyant des transferts de compétences et en affirmant deux domaines d'intervention majeurs que sont l'aménagement et l'économie.

Consciente de l'importance du rôle de la Région Languedoc Roussillon, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a toujours intégré la vision régionale dans sa réflexion pour l'élaboration ou l'actualisation des documents de planification tels que le projet d'agglomération, le Plan Climat Energie Territorial, le Plan Global de Déplacement ou le Plan Local de l'Habitat Intercommunal.

En 2009, la Région Languedoc Roussillon s'est dotée d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) qui a identifié les trois principaux paris que doit relever le Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 :

- poursuivre l'accueil des populations
- assurer la mobilité des personnes
- amplifier l'ouverture internationale en confortant une stratégie d'innovation ambitieuse



La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est identifiée comme étant au cœur de la dynamique territoriale du « carrefour Languedocien », bénéficiant d'une situation exceptionnelle (A9, A75, fleuve Hérault, Canal du Midi...) avec un énorme potentiel de développement mais aussi un capital environnemental et un cadre de vie à préserver et valoriser.

C'est dans ce contexte nouveau d'évolution du paysage institutionnel et avec le double objectif d'accroître la coordination des politiques publiques sur le territoire et d'optimiser l'utilisation des crédits publics qu'il appartenait aux deux collectivités, et dès cette année 2014, de relancer le partenariat qui existait de 2004 à 2006 avec le contrat d'agglomération mais sous la forme désormais d'un protocole de coopération entre la Région Languedoc-Roussillon et la CAHM.

Il s'organise autour de trois axes du Pacte Régional :

- assurer l'égalité des chances
- développer l'économie régionale
- aménager durablement le territoire

et mentionne à titre informatif pour chacun d'eux le soutien financier alloué par la Région en 2014 toutes maîtrises d'ouvrages confondues (mairies, associations....) :

A travers le protocole, objet de la présente délibération, la Région Languedoc Roussillon s'engage à participer financièrement à la réalisation des actions suivantes :

- les acquisitions et travaux de réhabilitation de 6 ateliers relais en Agde pour les Métiers d'art pour un montant 151 718 € (20 % de 758 590 €),
- l'aménagement du front de mer au Grau d'Agde, en maîtrise d'ouvrage commune d'Agde pour 400 000 €,
- les études de l'appel à projet national de repositionnement des biens et des personnes sur le secteur de la côte ouest de Vias pour un montant de 70 000 € dans le cadre du programme régional de gestion durable du littoral (montant total du projet : 705 000 € HT)
- sur le site patrimonial du château Laurens, l'aménagement du logement du gardien avec une subvention de 44 000 € (20 % de 220 000 € H.T.)

Soit un montant d'aide de la Région Languedoc-Roussillon au titre du protocole de coopération 2014 de 665 718 €.

La Communauté d'agglomération, en contrepartie de l'effort de la Région et pour « aménager durablement le territoire », s'engage au financement de la première convention relative aux acquisitions foncières dans le cadre de la ligne nouvelle Montpellier – Perpignan pour un montant de 625 000 € (quote-part de 3,12 % sur une assiette de 20 000 € H.T.).

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à approuver le présent protocole de coopération entre les deux collectivités et à autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce partenariat.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,*

*Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le protocole de coopération 2014 entre la Région Languedoc-Roussillon et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer le protocole ainsi que les pièces se rapportant à ce partenariat entre les deux collectivités ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter les demandes de subventions auprès de la Région Languedoc-Roussillon pour les dossiers suivants :
  - acquisitions et travaux de réhabilitation d'Ateliers relais en Agde pour les Métiers d'art
  - aménagement du logement du gardien sur le site patrimonial du Château Laurens
- **RAPPELLE QUE** concernant les études de l'Appel à projet national de repositionnement des biens et des personnes sur le secteur de la côte Ouest de Vias, le Conseil communautaire a délibéré en date du 17 décembre 2012 pour autoriser le Président à demander les subventions à la Région Languedoc-Roussillon.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 46

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Ligne nouvelle à grande vitesse  
Montpellier Perpignan :  
convention de financement  
relative aux acquisitions  
foncières sur la section  
Lattes/Baho

**N° 001511**

**Question N°4 à l'O.J.**

Réf. : TRANSPORTS

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature des  
conventions

Monsieur le Vice-Président expose :

- que le projet de ligne nouvelle à grande vitesse Montpellier-Perpignan s'inscrit dans la loi Grenelle I et participe à un aménagement d'ensemble de liaisons à grande vitesse entre Barcelone, Toulouse et le réseau « Ligne à Grande Vitesse » Nord Européen,
- que suite au débat public tenu en 2009 et à la décision de Réseau Ferré de France intervenu le 26 novembre 2009, un ensemble d'études et concertations ont été menées afin de préparer l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan avec pour objectif de mise en service l'horizon 2020.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est traversé par cette infrastructure, il était important de pouvoir être présent et participer aux réflexions et exprimer notre point de vue en particulier sur le tracé envisageable au regard du projet de territoire de la CAHM.

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Christian THERON, Vice-Président délégué au transport

En conséquence, la Communauté d'agglomération avait signé en 2011 un protocole d'accord-cadre établi sur la base du coût total des études qui prévoit des participations de 50 % partagé entre l'Etat et RFF et 50 % réparti entre la Région et huit autres collectivités territoriales (2 départements et 6 Communauté d'agglomération) et qui fixe les principes de financement de ces études qui ont fait l'objet par la suite de deux conventions de financement spécifiques explicitant chacune le programme d'études adhérent, le calendrier prévisionnel ainsi que les modalités de financement et de suivi (la part de la CAHM s'élève à 1 010 938 euros).

Il s'agit aujourd'hui -suite au comité de pilotage du 9 janvier 2014, ayant statué sur l'objectif d'un choix de tracé de ligne pour fin 2015- de fixer par convention sur une période de 36 mois les modalités de financement des premières acquisitions foncières dans le périmètre de la Zone de Passage Préférentielle de 1000 m. Il s'agit soit d'acquisitions pour des propriétaires en situations d'urgence, soit d'acquisition de biens correspondant au droit de délaissement induit par le Projet d'Intérêt Général (PIG).

Le financement couvre l'achat des propriétés et des dépenses liées (frais de démolition, actes notariés, frais de géomètre etc...). Le montant global de ces acquisitions foncières est fixé à 20 000 000 € HT et la part de la CAHM à 625 000 € HT.

Monsieur le Président indique que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ne pourra pas aller au-delà de cette participation financière.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire se prononcer sur la participation financière de la Communauté d'agglomération aux premières acquisitions foncières sur la section Lattes (Hérault) et Baho (Pyrénées Orientales) pour la section PIG et jusqu'à Toulouges (Pyrénées Orientales) pour le périmètre qui relève de la ZPP, liées à la réalisation de l'opération ligne nouvelle ferroviaire Montpellier-Perpignan et à autoriser le Président à signer la convention de financement entre les différents partenaires.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au transport,*

*Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A LA MAJORITE

POUR : 43

3 CONTRE : M. GAUDY (procuration M. MARHUENDA), Mme MARTINEZ

- **DE PARTICIPER** financièrement aux premières acquisitions foncières sur la section Lattes/Baho dans le cadre de l'opération ligne nouvelle ferroviaire Montpellier-Perpignan à hauteur de 625 000 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de financement avec les différents partenaires portant sur les premières acquisitions à hauteur de 20 000 000 € ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 46

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Convention de partenariat  
pour la réalisation d'une enquête  
globale des déplacements dans  
le département de l'Hérault  
2012-2015

**N° 001512**

**Question N°5 à l'O.J.**

Réf. : TRANSPORTS  
Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibération  
autorisant la signature de convention

Monsieur le Vice-Président expose que par convention de partenariat signée en date du 27 mars 2013, le Département de l'Hérault (Maitre d'Ouvrage), l'Etat et les cinq communautés d'agglomérations du département (Montpellier, Bassin de Thau, Pays de l'Or, Hérault Méditerranée et Béziers Méditerranée) se sont engagées pour la réalisation d'une « Enquête globale des déplacements 2012 – 2015 » dans le département de l'Hérault.

Suite à l'attribution du marché de collecte au Bureau d'étude TEST SA, dont les trois premières phases ont été réalisées et validées par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), et à l'intégration du plan communication de l'étude au marché de communication du Département, assuré par l'Agence Lowe Stratéus, le coût global de l'enquête initialement estimé à 2 521 798 € T.T.C est diminué de 16 % et passe ainsi à 2 118 256,28 € T.T.C (aux conditions économiques 2014) suivant la décomposition suivante :

- enquête globale des déplacements..	1 692 506,28 € T.T.C	(part CAHM : 26 209,17 € T.T.C)
- plan de communication.....	220 750,00 € T.T.C	(part CAHM : 13 649,25 € T.T.C)
- chargé de mission.....	205 000,00 € T.T.C	(part CAHM : 7 134,00 € T.T.C)
Total.....	2 118 256,28 €	46 992,42 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à BESSAN, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINTE-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le Rapporteur précise que le présent avenant a donc pour objectifs d'acter l'ajustement à la baisse des dépenses prévisionnelles et de modifier en conséquence l'échéancier prévisionnel d'appel à participation financière. La participation financière totale de la Communauté d'agglomération à cette enquête, intégrant les versements déjà effectués, est donc revue à la baisse et passe ainsi de 71 374,88 € T.T.C à 46 992,42 € T.T.C

Ainsi, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale des déplacements dans le département de l'Hérault 2012-2015.


## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale des déplacements dans le département de l'Hérault 2012-2015 ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au Conseil Général de l'Hérault d'un montant estimé à 46 992,42 € T.T.C réparti comme suit :
  - 11 977,44 € en 2013
  - 22 702,21 € en 2014
  - 12 312,77 € en 2015
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer l'Avenant n°1 ainsi que toutes les pièces correspondantes à l'application de l'enquête globale des déplacements effectuée sur le Département ;
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet seront prélevés sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 46

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Intervention foncière pour  
l'habitat - conventions tripartites  
opérationnelle et d'anticipation  
foncière entre l'Etablissement  
Public Foncier Languedoc-  
Roussillon, la CAHM  
et la commune de Bessan

**N° 001513**

**Question N°6 à l'O.J.**

Réf. : HABITAT  
Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique  
de la ville, habitat, logement

Monsieur le Vice-Président rappelle que la mise en œuvre de la politique communautaire de l'habitat nécessite, pour aller plus loin, de disposer d'outils pour pouvoir intervenir sur le foncier – c'est l'une des vocations de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé par décret en 2008.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une convention-cadre entre la CAHM et l'EPF L.-R. a été approuvée par délibération du 17 décembre 2012 pour sceller un partenariat d'intervention foncière. Ainsi, en agissant sur le territoire, EPF permet à la Communauté d'agglomération de mener une stratégie foncière dynamique, en vue de la réalisation de logements et notamment de logements sociaux, dont les enjeux stratégiques sont :

- de passer du mode d'intervention à l'opportunité à l'action par anticipation sur le foncier à mobiliser et selon le court, moyen ou long terme,
- d'agir en adéquation avec les PLU et surtout selon les projets urbains des communes sur les zones d'extension, de renouvellement urbain, les « dents creuses »,
- d'exercer une maîtrise du prix du foncier : créer des prix de référence sur le secteur concerné...

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUBE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent CAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Les conventions opérationnelles portent sur l'intervention de :

- l'EPF dont le rôle est d'assurer une veille foncière, de réaliser les études, diagnostics...du foncier et de mobiliser les bailleurs sociaux
- la commune qui consiste à définir son projet sur le secteur retenu et à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à sa réalisation, mobiliser les bailleurs sociaux
- la CAHM dont le rôle est de piloter et coordonner les actions et acteurs, d'apporter un appui particulier en matière d'urbanisme et foncière et de mobiliser les bailleurs sociaux

Les conventions d'anticipation foncière portent sur l'intervention de l'EPF qui :

- s'engage à acquérir, à mettre en place les outils nécessaires à la protection et anticipation foncière et régulation des prix,
- à réaliser les travaux si nécessaire de mise en sécurité et les études techniques s'y rattachant.

Dans ce cadre, la commune de Bessan a décidé de signer deux conventions tripartites incluant la production d'au moins 30 % de logements locatifs sociaux :

- l'une opérationnelle pour laquelle l'EPF L.-R. mobilise 950 000 € pour assurer le portage foncier sur les trois premières années qui porte sur le secteur AU2 « Namérique » de 5,8 hectares pour une durée de 8 ans qui peut être prolongée par avenant.
- l'autre anticipation foncière porte sur le secteur AU5 « Namérique » de 10 hectares objet d'une opération d'aménagement en extension urbaine à vocation d'habitat pour laquelle l'EPF mobilise 1 000 000 € sur 5 ans.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ce partenariat et d'autoriser son Président à signer les conventions à intervenir entre l'Etablissement Public Foncier L.-R. et la commune de Bessan qui définissent les modalités de mise en œuvre et la répartition des missions.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,*

*Après en avoir délibéré,*

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les conventions tripartites opérationnelle d'une part et d'anticipation foncière d'autre part entre Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, la commune de Bessan et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de l'intervention foncière pour l'habitat ;
- **DIT QUE** les conventions feront l'objet de décisions de l'EPF L.-R. et la commune de Bessan par le biais d'une délibération communale ;
- **DIT QUE** les dépenses correspondantes seront prélevées sur le Budget principal 2014.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Lundi 8 Décembre 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Garantie d'emprunt du  
programme de 15 logements  
locatifs sociaux «Résidence Les  
Terrasses d'Elide» (VEFA) à  
Pézenas réalisé par le bailleur  
social PROMOLOGIS

**N° 001514**

**Question N°7 à l'O.J.**

Réf. : HABITAT  
Rubrique dématérialisation : 7.3.3. Garanties  
d'emprunts

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code civil ;
- Vu l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logement neuf dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 novembre 2014 précédemment approuvé, se prononçant favorablement sur le principe de garantir les VEFA (*Vente en État Futur d'Achèvement*) à hauteur de 75 % suite à la modification du règlement du Conseil Général qui garantit les VEFA pour les autres bailleurs qu'Hérault Habitat à 25 %.

Monsieur le Vice-Président expose que PROMOLOGIS, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'octroi de prêts nécessaires au financement de l'opération de 15 logements locatifs sociaux « Les Terrasses d'Elide», située à PEZENAS, représentant un coût total d'opération de 1 620 802€ TTC, sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit 1 187 708€. Les 25 % restant seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La Communauté d'Agglomération garantirait donc sur ces emprunts 890 781,00€,

La Communauté d'Agglomération d'Hérault Méditerranée accorde sa garantie à hauteur de 75% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 187 708 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction en VEFA de 15 logements située 41/43/43 bis avenue de Verdun « Les Terrasse d'Elide » à PEZENAS.

→ **Montant de l'emprunt garanti 155 128,50 € représentant 75% de montant total de l'emprunt 206 838 € en PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1%-0,20%=0,80%]**

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 155 128,50 € en prêt PLAI Construction, représentant 75% du montant que PROMOLOGIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	<b>PLAI</b>
Montant :	<b>206 838 euros</b>
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement :	<b>de 3 à 24 mois</b>
-Durée de la phase d'amortissement :	<b>40 ans</b>
Périodicité des échéances :	<b>Annuelle</b>
Index :	<b>Livret A</b>
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %.</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</b>
Modalité de révision :	<b>Double révisabilité (DR)</b>
Taux de progressivité des échéances :	<b>de -3 % à 0,50 % maximum</b> (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

→ **montant de l'emprunt garanti 77 127,75 € représentant 75% de montant total de l'emprunt 102 837 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1 %-0,20 % = 0,80 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 77 127,75 € en prêt PLAI Foncier, représentant 75% du montant que PROMOLOGIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	<b>PLAI Foncier</b>
Montant :	<b>102 837 euros</b>
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	<b>de 3 à 24 mois</b>
-Durée de la phase d'amortissement :	<b>50 ans</b>
Périodicité des échéances :	<b>Annuelle</b>
Index :	<b>Livret A</b>
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %.</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</b>
Modalité de révision :	<b>Double révisabilité (DR)</b>



Taux de progressivité des échéances : **de -3 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)  
*Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*

→ **montant de l'emprunt garanti 398 190,75 € représentant 75% de montant total de l'emprunt 530 921 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1%+0,60% = 1,60%]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **398 190,75** en prêt PLUS Construction, représentant 75% du montant que PROMOLOGIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	<b>PLUS</b>
Montant :	<b>530 921 euros</b>
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	<b>de 3 à 24 mois</b>
-Durée de la phase d'amortissement :	<b>40 ans</b>
Périodicité des échéances :	<b>Annuelle</b>
Index :	<b>Livret A</b>
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %.</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</b>
Modalité de révision :	<b>Double révisabilité (DR)</b>
Taux de progressivité des échéances :	<b>de -3 % à 0,50 % maximum</b> (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

→ **montant de l'emprunt garanti 260 334 € représentant 75% de montant total de l'emprunt 347 112 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1%+0,60% = 1,60%]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **260 334 €** en prêt PLUS Foncier, représentant 75% du montant que PROMOLOGIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	<b>PLUS Foncier</b>
Montant :	<b>347 112 euros</b>
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	<b>de 3 à 24 mois</b>
-Durée de la phase d'amortissement :	<b>50 ans</b>
Périodicité des échéances :	<b>Annuelle</b>
Index :	<b>Livret A</b>
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %.</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</b>
Modalité de révision :	<b>Double révisabilité (DR)</b>
Taux de progressivité des échéances :	<b>de -3 % à 0,50 % maximum</b> (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Monsieur le Rapporteur indique que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat,  
Après en avoir délibéré,*

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ATTRIBUER** la garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 15 logements locatifs sociaux «Les Terrasses d'Elide » (VEFA) à Pézenas selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et PROMOLOGIS ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 46

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Ancienne OPAH et action  
Façades 2005/2020 «dossier  
VALENTIN n°2009/48 à Vias» :  
régularisation de paiement  
de la subvention

**N° 001515**

**Question N°8 à l'O.J.**

Réf. : HABITAT

Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique  
de la ville, habitat, logement

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre de l'OPAH et l'Action Façades 2005-2010, monsieur VALENTIN a obtenu un financement d'un montant de 650 € de la part de la Communauté d'agglomération (notification en date du 23 juin 2009 suivie d'une prorogation en date du 23 juin 2014) pour la réhabilitation d'un logement au 1 chemin du Jeu de Mail à Vias.

Monsieur le Rapporteur précise que ce logement étant de surcroît conventionné, il a permis à son propriétaire de participer à la politique de requalification du patrimoine bâti des centres anciens menée par la Communauté d'agglomération sur le territoire et de ce fait de proposer des logements aux ménages aux revenus modestes.

Il est rappelé que les demandes de paiement sont envoyées par les propriétaires -dans les délais qui leur sont impartis- directement à l'Anah qui, ensuite, éditte un avis de paiement à la Communauté d'agglomération qui permet de calculer et verser la subvention complémentaire.

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINTE-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDÁ donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Mais dans le cas précis du dossier de monsieur VALENTIN cet avis n'a pas été communiqué et son paiement est donc resté en instance. Par conséquent, monsieur le Vice-Président invite les membres du Conseil communautaire à valider le paiement de cette subvention.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE REGULARISER** le dossier « VALENTIN n° 2009/48 » instruit sur la commune de Vias ;
- **DE VERSER** la somme de 650 euros correspondant au paiement de la subvention accordée à monsieur VALENTIN ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapportant à cette régularisation ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*



*Gilles D'ETTORE*





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 46

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

«Digue de ceinture du Bourg» de  
Florensac : convention portant  
sur la gestion de la digue de  
protection entre la commune  
et la CAHM

**N° 001516**

**Question N°9 à l'O.J.**

Réf. : ENVIRONNEMENT  
Rubrique matérialisation : 1.3.1. Délibération  
autorisant la signature de convention

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'Intérêt communautaire, au titre de ses compétences supplémentaires « les études, l'entretien et la construction de la digue de Belle-Isle et les Dignes Intéressant la Sécurité Publique (DISP) » et précisé par délibération du 10 septembre 2004 les DISP implantées sur Bessan, Cazouls d'Hérault, Florensac, Pézenas, Portiragnes-plage et Saint-Thibéry.

Selon l'article L 1321-2 du CGCT lorsqu'il y a un transfert de compétence la collectivité bénéficiaire assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, elle a tous les pouvoirs de gestion et cette remise a lieu à titre gratuit. La collectivité bénéficiaire prend en charge tous les actes, peut autoriser l'occupation des biens remis, perçoit les fruits et les produits. La commune reste légalement propriétaire de la digue et la CAHM prend le rôle de gestionnaire.

La digue de protection de Florensac a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement n°2009-01-4087 en date du 17 décembre 2009 (au titre du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques) qui définit les obligations réglementaires pesant sur le propriétaire (ou gestionnaire s'il existe) et, notamment, les divers documents et études qui doivent être réalisés, de même que les délais fixés pour chacun d'entre eux.

**L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent CAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement

La Communauté d'agglomération par ce transfert de compétence doit donc répondre aux dispositions de la nouvelle réglementation et pour ce faire afin de clarifier sa position par rapport à la commune vis à vis de ses obligations réglementaires, il est proposé de mettre en place une convention de gestion de l'ouvrage entre les deux collectivités détaillant les actions, responsabilités et obligations de chacune, notamment pour la gestion courante et la gestion de crise.

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation de la convention de gestion de la digue de ceinture du Bourg de Florensac afin de conventionner les actions menées sur l'édifice et de figer les rôles de chaque intervenant.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une convention de gestion de la digue de ceinture du Bourg de Florensac entre la commune de Florensac et la CAHM ;
- **D'AUTORISER** son le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de gestion relative à la digue de protection de la ville de Florensac.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

  
*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :  
Lundi 8 Décembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Littoral de la côte Ouest de Vias  
Autorisation d'Occupation  
Temporaire (AOT) pour la  
parcelle AL3 mise à disposition  
du Camping la Dune

**N° 001517**

**Question N°10 à l'O.J.**

Réf. : ENVIRONNEMENT  
Rubrique dématérialisation : 3.5. Autres  
actes de gestion du domaine public

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération a en charge la réalisation des travaux de protection du littoral de la côte Ouest de Vias. Ces travaux d'un intérêt public majeur permettront de limiter le phénomène d'érosion du trait de côte et par conséquent les risques de submersion marine, de reconstituer un cordon dunaire et une plage qui sont des éléments importants pour une continuité écologique pérenne mais aussi des outils pour les activités touristiques et économiques présentes sur le littoral.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de l'exercice 1, des négociations avec les campings ont été menées par la SAFER, mandatée par la Communauté d'agglomération afin de définir les conditions de recul des emplacements concernés par l'emprise des travaux.

Madame le Rapporteur expose qu'afin que le Camping La Dune de Vias puisse prévoir des stationnements supplémentaires pour les véhicules des vacanciers, il est proposé que la parcelle AL 3 située en continuité à l'Ouest du camping (superficie de 2 464 m<sup>2</sup> en cours d'acquisition par l'agglomération) soit mise à disposition de cet Etablissement de plein air dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) portant sur la surface restante de 1 313,3 m<sup>2</sup>, pour une période de cinq ans renouvelable une fois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUPE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'Environnement

Le montant de la redevance de l'occupation du domaine public sera réglé, dans un premier, sous forme de compensation de travaux réalisés par l'occupant (clôture, portail électrique, réseaux électriques, mise à niveau du terrain) et sur présentation des factures et validation par la CAHM.

Cette mise à disposition est conditionnée à la réalisation effective des travaux d'aménagement du cordon.

Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer sur l'AOT pour ladite parcelle mise à disposition du Camping La Dune selon les conditions énoncées ci-dessus.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente délégué à l'environnement,  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**46 : POUR**

**1 abstention : M. NOISETTE**

- **DE METTRE** à disposition du Camping la Dune la parcelle AL3 dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire portant sur la parcelle AL 3 d'une superficie de 1 313,3 m<sup>2</sup> ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Fait et délibéré à Bessan-les-jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à BESSAN, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Opération de protection et de mise en valeur de la côte Ouest de Vias : attribution du lot n°2 «rechargement en sable des plages de l'exercice n°1 de la Côte Ouest de Vias» à l'entreprise Rohde Nelsen

**N° 001518**

**Question N°11 à l'O.J.**

Réf. : MARCHES PUBLICS  
Rubrique matérialisation : 1.1.1. Délibération  
relatif aux marchés publics

Monsieur le vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de gestion et de protection des espaces naturels, la Communauté d'agglomération a la charge de la gestion raisonnée du littoral et plus particulièrement des études et de la réalisation des ouvrages. A ce titre, il a été décidé de réaliser, conformément à l'étude générale « Orb Hérault » de 2005 et l'avant-projet de 2010, les travaux de protection du littoral de la côte Ouest de Vias (dite phase 1), dont le montant estimé à ce jour s'élève à 13,6 M€ HT.

Ces travaux de réaligement du trait de côte seront réalisés en trois exercices de fin 2014 jusqu'à 2018 ; ils consistent en :

- sur les espaces artificialisés :
  - suppression des plateformes littorales
  - régalage sur les plages des sables stockés derrière les enrochements en avancée sur le trait de côte
  - création d'un cordon dunaire (ganivelles, accès piétons et secours, végétalisation adaptée)
  - rechargement initial de la plage avec des sables extraits au droit du domaine des Orpellières

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent CAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Robert GAIRAUD, Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie

- sur les reliquats situés entre les espaces artificialisés :
  - confortement de points de faiblesse de la dune constitués de points bas, siffles-vents, falaises d'érosion
  - protection (végétalisation adaptée et ganivelles), et aménagements (accès piétons et secours)
  - rechargement initial de la plage avec des sables extraits au droit du domaine des Orpellières

Au regard des contraintes environnementales présentes sur le secteur maritime et rétro-littoral de la zone d'emprunt du sable, le transport du sable jusqu'à la zone de travaux se fera par la voie maritime.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération a lancé la consultation concernant la phase 1 en date du 6 septembre 2013 et que le dossier de consultation comprenait deux lots :

- Lot 1 « travaux de libération de la bande littorale et de création et d'aménagement d'un nouveau cordon dunaire », estimé à la somme de 1 860 000 € HT
- Lot 2 « rechargement en sable des plages de l'exercice n°1 de la côte ouest de Vias », estimé à la somme de 3 310 000 € HT

En date du 19 novembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le lot 1 « travaux de libération de la bande littorale et de création et d'aménagement d'un nouveau cordon dunaire », à l'entreprise CAZAL pour un montant de 1 977 952,15 € HT et de déclarer le lot 2 infructueux.

Une nouvelle consultation a donc été lancée dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence, conformément à l'article 35 II 3° du code des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 13 novembre 2014 et du 11 décembre 2014 a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Rohde Nielsen pour un montant de 1 367 785 € H.T. (tranche ferme + tranche conditionnelle).

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché correspondant.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie,  
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 11/12/2014,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

46 : POUR

1 ABSTENTION : M. NOISSETTE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché relatif à « l'opération de protection et de mise en valeur de la côte Ouest de Vias », lot n°2 : « rechargement en sable des plages de l'exercice n°1 de la côte Ouest de Vias » avec l'entreprise Rohde Nielsen pour un montant de 1 367 385 € H.T. ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :  
Lundi 8 Décembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

PLIE Hérault Méditerranée -  
gestion FSE 2014-2020 :  
Avenant de prolongation  
du protocole d'accord -  
programmation 2015

**N° 001519**

**Question N°12 à l'O.J.**

Réf : EMPLOI & FORMATION  
Rubrique matérialisation : 1.5.1. Délibération  
autorisant la signature d'un protocole d'accord

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- de 2011 à 2014, pour répondre à la demande de réduction du nombre d'organismes intermédiaires de la Commission Européenne, la gestion du FSE était assurée par une association, AGIPLIE 34, administrée par 4 PLIE de l'Hérault (Petite Camargue Héraultaise, Cœur d'Hérault, Haut Languedoc et Vignobles, Hérault Méditerranée).  
Seule la fonction de gestion des fonds européens était déléguée à cet organisme intermédiaire, les tâches d'animation restant la prérogative des PLIE membres du regroupement.
- dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020 et afin de poursuivre la réduction du nombre d'Organismes Intermédiaires (OI) préconisée par l'Europe, l'État a souhaité que les Conseils Généraux gèrent les fonds FSE pour les PLIE.  
Un courrier a été envoyé dans ce sens fin septembre 2014 par le Préfet à AGIPLIE 34 confirmant que le Conseil Général sera gestionnaire des fonds FSE pour les PLIE de l'Hérault, au travers d'une convention de subvention globale « élargie » – l'enveloppe FSE inclusion devant bénéficier à tous les publics et couvrir la totalité des territoires du Département.

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Alain GRENIER, vice-président délégué à l'emploi et la formation

- les champs et modalités d'intervention des PLIE seront définis dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI). L'Aude, l'Hérault et le Gard ont missionné un Cabinet conseil pour les assister dans l'élaboration de leur PTI respectif qui tiendra compte de cette nouvelle donne/FSE. Une convention bilatérale CG34/PLIE déclinera à l'échelle du territoire les orientations du PTI et devra proposer un schéma d'organisation qui permette aux PLIE de conserver leur rôle d'expertise et d'animation territoriale et le Département son rôle de chef de file de l'inclusion.
- en parallèle de la création d'AGIPLIE 34, un protocole d'accord a été signé pour la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014 pour mettre en œuvre le PLIE sur le territoire de la CAHM et ainsi proposer des actions concrètes d'insertion sur le territoire en direction des publics en difficulté.

Il s'agit par conséquent de préparer dans ce nouveau cadre la mise en œuvre de la programmation 2015 du PLIE Hérault Méditerranée selon l'évolution des modalités de gestion du FSE. La nouvelle organisation proposée apparait globalement neutre pour le PLIE et se traduit de la façon suivante :

- le Conseil Général de l'Hérault et le FSE interviendront désormais dans le financement de l'équipe d'animation du PLIE, à hauteur de 30 000 € (sur 40 000 € sollicités) pour le CG 34 et 40 000 € pour le FSE, le différentiel étant pris en charge par la CAHM. La participation financière de la Communauté d'agglomération (130 000 €) sera équivalente mais répartie différemment avec davantage d'intervention sur les actions et moins sur l'équipe d'animation.
- un appel à projets sera lancé à l'échelle départementale avec une déclinaison par territoire de PLIE. Cet appel à projets est préalablement soumis à la validation de notre Comité de Pilotage.
- les opérateurs (référents, chantiers) seront amenés à produire 2 dossiers de demande de subvention pour les crédits FSE et pour les crédits départementaux, en réponse à l'appel à projets et dans le cadre financier de la programmation du PLIE. La Communauté d'agglomération sera amenée à établir des dossiers de demandes de financement pour les opérations qu'elle porte en direct et dont elle sous-traite la mise en œuvre (ateliers, suivi psychologique, cofinancement formations individuelles...).

La procédure proposée est pratiquement similaire à la procédure actuelle avec AGIPLIE sur le traitement des dossiers (de l'appel à projet jusqu'au versement du solde), il s'agira néanmoins d'être vigilant sur la formalisation du partenariat afin de maintenir la gouvernance sur notre territoire et un cadre financier d'intervention suffisant pour les personnes en difficultés du territoire.

Monsieur le Rapporteur expose que dans l'attente du nouveau protocole d'accord tenant compte des nouvelles modalités de gestion et de partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, il est proposé d'établir un avenant de prolongation du protocole actuel sur l'année 2015.

Les orientations et objectifs annuels seraient identiques à ceux du protocole actuel, à savoir 100 entrées en parcours et 50 % de sorties positives (emploi 6 mois et plus, formation qualifiante, etc.). Le budget prévisionnel global du PLIE est porté de 700 000 € à 885 000 €, à participation constante de la CAHM.

Le programme d'actions 2015 du PLIE Hérault Méditerranée pourrait être le suivant :

- ✓ l'accompagnement renforcé, individualisé et de proximité permet à chaque référent de construire le parcours de retour à l'emploi des participants et en assure le suivi. 300 à 350 participants sont ainsi accompagnés de façon annuelle et +/- 50 obtiennent une sortie positive (CDD 6 mois et plus, CDI, formation qualifiante, etc.),
- ✓ 4 à 5 chantiers d'insertion pourraient être mis en œuvre pour 50 à 60 participants du PLIE. Au regard des besoins des participants et des terrains d'application identifiés et proposés par les communes de la CAHM, les thèmes de chantiers prioritairement retenus seraient les suivants :
  - valorisation du patrimoine naturel, espaces verts et ruraux, aménagement paysager, environnement
  - le bâtiment gros œuvre, second-œuvre, rénovation de bâti ancien, avec prise en compte de l'éco-construction et/ou éco-rénovation
  - le recyclage, réemploi, valorisation de déchets et produits
  - services à la personne, sanitaire et sociale, nettoyage
  - hôtellerie de plein air, tourisme...



- ✓ l'appui spécifique au retour à l'emploi permet de proposer à 5 à 10 participants des cofinancements de formations individuelles comme les CACES, permis poids lourd, préparation des concours sanitaires et sociaux, etc., permettant un accès rapide à l'emploi.
- ✓ le point d'écoute psychologique propose à 20 à 30 participants une action permettant la levée de freins psychologiques à l'insertion socio-professionnelle (mobilité, manque de confiance en soi, etc.).
- ✓ Les ateliers vers l'emploi seront collectifs, de courte durée, avec une finalité concrète (livrable, rencontre employeurs, etc.). Ils concerneront 80 à 100 participants et viendront ponctuer et dynamiser le parcours sur des thématiques identifiées :
  - ateliers « difficultés linguistiques » ;
  - ateliers « coaching emploi » dont spécifiques seniors ;
  - ateliers validation projet professionnel ;
  - ateliers préparation à l'entretien d'embauche ;
  - ateliers confiance en soi/image de soi ;
  - ateliers « codes de l'entreprise » ;
  - ateliers mobilité-code de la route, etc.
- ✓ l'équipe d'animation du PLIE et clause d'insertion a notamment en charge l'ingénierie de projets et financière et comprend : un Chef de Projet, une Chargée de Mission Parcours et Emploi, une Assistante Administrative et de Gestion.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant de prolongation du protocole d'accord du PLIE Hérault Méditerranée ainsi que sur la programmation 2015.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'emploi et la formation,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant 2015 au protocole d'accord 2011/2014 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Hérault Méditerranée ;
- **D'APPROUVER** la programmation 2015 jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'Avenant 2015 ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**









LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

PLIE Hérault Méditerranée :  
approbation d'un chantier  
d'insertion «cours d'eau» sur le  
territoire de la CAHM

**N° 001520**

**Question N°13 à l'O.J.**

Réf. : EMPLOI & FORMATION  
Rubrique dématérialisation : 8.6 Emploi et  
formation

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'inscrit dans une démarche de lutte contre le chômage qui s'appuie, notamment, sur le développement de chantiers d'insertion favorisant le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion.

Suite aux graves intempéries de cet automne et en prévention de nouveaux épisodes, la Direccte-UT 34 (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Unité Territoriale de l'Hérault) informait les collectivités de la possibilité de réserver sur leur territoire des crédits spécifiques pour la mise en œuvre de chantiers d'insertion consacrés au nettoyage des cours d'eau et la restauration des berges. Les interventions porteront obligatoirement sur le domaine public ou sur des terrains ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) selon la réglementation rappelée par la Direction des Territoires et de la Mer.

Suite au recensement des terrains potentiels les travaux porteraient sur :

- la gestion de la végétation de berges avec éventuelle petite maçonnerie
- la végétalisation de berges (plantations)
- la suppression de canniers
- le débroussaillage et abattage de jeunes arbres
- lutte manuelle contre la jussie (plante aquatique envahissante originaire d'Amérique du Sud)

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRACNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER (Présent à partir de la question n°10), Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Alain GRENIER, Vice-président délégué à l'Emploi et la Formation

Le chantier concernerait 12 personnes, recrutées en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion de 24 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois au minimum et devra bénéficier à des personnes issues -pour moitié environ- à des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le collectif IAE (association regroupant des opérateurs de chantiers d'insertion dont le Passe-Muraille, Croix-rouge Insertion et l'Apije) s'est vu confier par l'Etat la mise en œuvre de ces chantiers.

En termes budgétaires, l'Etat et le Conseil Général prennent en charge la quasi-totalité des rémunérations des salariés du chantier. Il reste à la charge de la Communauté d'agglomération les frais d'encadrement et de coordination ainsi que les matériels et matériaux, soit un budget estimé à environ 50 000 €. Il est à noter que des crédits seraient mobilisables en 2015 dans le cadre de la Politique de la Ville pour prendre en charge ce différentiel des dépenses. Des subventions pourraient également être sollicitées auprès de l'Agence de l'eau à une hauteur maximale de 20 % de ces coûts.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de s'engager dans la mise en œuvre de ce chantier d'insertion « cours d'eau » en apportant son soutien logistique et financier selon les modalités précitées qui constitue une opportunité dans la mesure où il permet :

- de proposer une solution d'insertion professionnelle supplémentaire aux personnes en difficulté du territoire (chantier qui vient en plus de ceux proposés dans la programmation PLIE)
- de réaliser des travaux essentiels suite aux intempéries,
- d'intégrer de façon pertinente dans le pilier « développement de l'activité économique et emploi » du futur contrat de ville 2015-2020.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'opportunité de mise en œuvre de ce chantier.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'emploi et la formation,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre en 2015 du chantier d'insertion « cours d'eau » pour 12 personnes sur une durée de 6 mois. ;
- **D'APPROUVER** la participation financière de la CAHM à hauteur de 50 000 € environ correspondant :
  - aux frais d'encadrement et de coordination
  - à la part des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) non remboursée par l'Etat et le Conseil Général
  - aux matériaux et matériels nécessaires à la réalisation du chantier
- **D'AUTORISER** la mise à disposition de locaux à vocation de vestiaires et de réfectoire aux salariés du chantier d'insertion ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières mobilisables pour la réalisation de ce chantier d'insertion ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapportant au dossier (demandes de subvention, conventions, avenants...) ;
- **D'INSCRIRE** au Budget de la CAHM les crédits nécessaires ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée aux services de l'État (Direccte-UT 34).

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Restauration générale  
du château Laurens - étude  
et programmation fonctionnelle,  
technique et architecturale  
d'équipement d'intérêt  
communautaire :  
demande de subventions

**N° 001521**

**Question N°14 à l'O.J.**

Réf : PATRIMOINE

Rubrique dématérialisation : 7.5.1.1.

Demandes de subventions

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis sa création la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est chargée, dans le cadre de ses compétences facultatives, des études et travaux de réhabilitation des équipements patrimoniaux suivants : l'Abbatiale de Saint-Thibéry, le château de Castelnau de Guers et le Château Laurens à Agde et précise que la compétence de l'agglomération cesse après l'achèvement des travaux.

Le Château Laurens érigé entre 1898 et 1901 sur le domaine de Belle Île constitue par son architecture et son décor un témoignage unique de l'esthétique Art nouveau en Languedoc-Roussillon.

A l'appui des investissements opérés par la Communauté d'agglomération depuis plusieurs années pour la restauration générale du salon de musique et du projet culturel en cours d'élaboration par la commune d'Agde, une étude portant sur la restauration générale du château a été menée.

Cette étude se décompose en quatre phases, réparties sur 5 ans (2015-2020). Dès 2017, elle vise à rendre accessible au public le rez-de-chaussée, et l'ensemble du château en 2020.

- Phase 1 estimée à 3 100 000 € HT consiste à assurer la phase étude jusqu'au DCE de l'ensemble de l'opération dès à présent, le gardiennage pérenne du bâtiment et de ses abords immédiats. Dans cette première phase, sont compris l'assainissement, la consolidation des sols et des planchers des différents niveaux, ainsi que la rénovation des façades du « petit appartement ».

**Présents :**

**AGDE :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Yann LLOPIS, Vice-Président délégué au patrimoine, équipements sportifs et culturels

- Phase 2 estimée à 3 400 000 € HT concerne la rénovation proprement dite du petit appartement, ainsi que la création d'une zone d'accueil du public et la mise en place d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.
- Phase 3 estimée à 2 000 000 € HT traite des décors intérieurs en rez-de-chaussée ainsi que les bâtiments situés aux abords immédiats du château (roseraie, serre de la centrale hydroélectrique).
- Phase 4 estimée à 1 200 000 € HT € ouche en priorité les salles du corps central qui ne conservent aucun décor (à l'exception de la « salle des allemands ») et qui pourraient être utilisés à des fins artistiques et culturelles (conférences, animations, expositions...).

La restauration patrimoniale place dès lors le Château Laurens comme un des équipements majeurs du territoire de l'agglomération. En conséquence, les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), de l'État (DRAC LR), du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault pour mener à bien ce projet sur montant prévisionnel de travaux de 9 700 000 € HT.

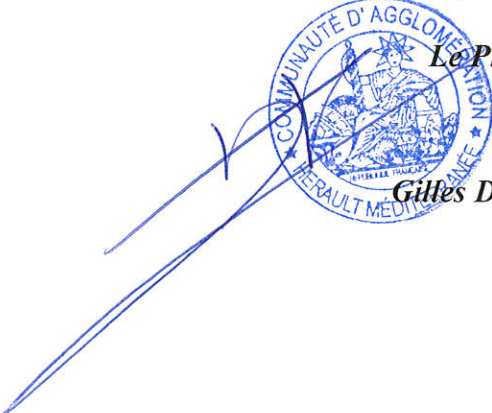
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès :
  - du l'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
  - de l'Etat au titre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon (DRAC)
  - du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
  - du Conseil Général de l'Hérault
- **D'AUTORISER** son Président à signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes de financements sur la réhabilitation du Château Laurens.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
*Gilles D'ETTORE*

The image shows a blue circular official seal of the Communauté d'Agglomération Méditerranéenne Hérault Méditerranée. The seal features a central emblem with a figure and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEDITERRANEE HERAULT MEDITERRANEE'. A blue ink signature is written over the seal and extends across the page.





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à BESSAN, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Réhabilitation du château  
Laurens - étude et  
programmation fonctionnelle,  
technique et architecturale  
d'équipements d'intérêt  
communautaire - restauration  
générale :  
lancement d'une consultation  
pour le choix d'un maître  
d'œuvre et élection des membres  
du jury

**N° 001522**

**Question N°15 à l'O.J.**

Réf. : MARCHES PUBLICS  
Rubrique matérialisation : 1.7.1. Actes spéciaux  
et divers

Monsieur le Président rappelle qu'à l'appui des investissements opérés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée depuis plusieurs années pour la restauration complète du salon de musique et du projet culturel en cours d'élaboration par la commune d'Agde, une étude portant sur la restauration générale du Château Laurens a été menée. Cette étude se décompose en quatre phases, réparties sur cinq ans de 2015 à 2020 avec pour objectif de rendre accessible au public le rez-de-chaussée dès 2017 et l'ensemble du Château en 2020 :

- Phase 1 estimée à 3 100 000 € HT consiste à assurer, la phase étude jusqu'au DCE de l'ensemble de l'opération, dès à présent, le gardiennage pérenne du bâtiment et de ses abords immédiats, le gardiennage actuel s'interrompant en fin d'après-midi. Dans cette première phase, sont compris l'assainissement, la consolidation des sols et des planchers des différents niveaux, ainsi que la rénovation des façades du « petit appartement » (appartement privé d'Emmanuel Laurens, propriétaire concepteur du château en 1900).

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

## DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation du Château Laurens, sous forme de procédure négociée spécifique ;
- **DE PROCLAMER** que le jury pour le marché négocié de maîtrise d'œuvre concernant la restauration générale du Château Laurens sera composé des membres suivants :
  - **membres titulaires :**  
M. Yann LLOPIS ; M. Robert GAIRAUD ; M. Gérard BARRAU ; Mme Christine ANTOINE ; Mme Yvonne KELLER ;
  - **membres suppléants :**  
M. Sébastien FREY ; M. Guy AMIEL ; M. Jean-Marie AT ; M. PEPIN-BONET ; M. Daniel RENAUD ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :  
Lundi 8 Décembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Budget principal de la CAHM :  
Décision Modificative n°4

**N° 001523**

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : FINANCES  
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets  
et comptes

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.  
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUBE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent CAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de procéder aux ouvertures de crédits tels qu'indiqués ci-dessous sur le Budget Principal de la CAHM :

DM n°4 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre - Opération	Libellé	Montant
Opération 505	Protection Littoral Vias Ouest	2 500 000,00 €
	<b>Total.....</b>	<b>+2 500 000,00 €</b>

<b>DM n°4 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre - Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Chapitre 16	Emprunt	935 000,00 €
Opération 505	Protection Littoral Vias Ouest (75,12 % de subventions sur le H.T.) Dont : Europe FEDER : 1 004 583 € (48,22%) Région : 312 500 € (15%) CG 34 : 247 917 € (11,90%)	1 565 000,00 €
<b>Total.....</b>		<b>+2 500 000,00 €</b>

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de cette Décision Modificative n°4 du Budget principal de la CAHM.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**46 : POUR**

**1 Abstention : M. NOISETTE**

- **D'APPROUVER** cette Décision Modificative N°4 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :  
Lundi 8 Décembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Exercice 2015 - mandatement  
des dépenses d'investissement  
avant l'adoption du Budget  
Primitif 2015 du Budget  
principal

**N° 001524**

**Question N°17 à l'O.J.**

Réf. : FINANCES  
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets  
et comptes

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que lorsque le Budget Primitif n'a pas encore été voté, l'ordonnateur peut -s'agissant de la section de fonctionnement- engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente (art. L. 1612-1 du CGCT) ;
- ✓ qu'en matière d'investissement, les crédits engagés mais non encore consommés du budget de l'exercice n-1 sont reportés et peuvent faire l'objet de mandatement avant le vote du Budget. L'ordonnateur est en droit également de mandater les dépenses, afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget ;
- ✓ qu'outre ce droit, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. Ces derniers sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE** : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur** : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Il s'avère que le montant des crédits ouverts au Budget 2014 s'élève à 18 126 775,60 € et les dépenses au chapitre 16 s'élèvent à 2 200 000,00 € (celles au chapitre 18 sont à 0), les crédits pouvant être ouverts sont donc au maximum de 3 981 693,90 €.

En conséquence afin qu'il n'y ait pas, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la date du vote du Budget Primitif (avril 2015), une rupture dans les engagements et les paiements des dépenses d'investissement, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 du Budget Principal, dans la limite indiquée ci-dessous :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section.....	+ 50 000 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.....	+ 50 000 €
Chapitre 204 – Subv.d'Equipement versées.....	+300 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....	+300 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	+200 000 €
Opération 1002 – Port Fluvial / Hôtel Riquet.....	+100 000 €
Opération 1003 – Site Métiers d'Art Agde.....	+320 000 €
Opération 1201 – Gestion des aides à l'habitat privé.....	+500 000 €
Opération 1301 – Aides à l'habitat privé (part CAHM).....	+130 000 €
Opération 1401 – Quartier Canalet.....	+100 000 €
Opération 209 – Réseau Médiathèque Intercommunale.....	+ 1 000 €
Opération 210 – Centre Technique des champs blancs.....	+ 30 000 €
Opération 217 – Centre technique des « Rodettes ».....	+ 20 000 €
Opération 230 – Siège Administratif.....	+ 50 000 €
Opération 231 – Aire d'accueil gens du voyage d'Agde.....	+ 5 000 €
Opération 233 – Aire Grand passage gens du voyage.....	+ 5 000 €
Opération 403 – Digue Bessan.....	+ 36 000 €
Opération 405 – Protection littoral d'Agde.....	+ 30 000 €
Opération 407 – Parc public – subventions CAHM.....	+150 000 €
Opération 411 – Centre Aquatique d'Agde.....	+ 50 000 €
Opération 412 – Château Laurens.....	+200 000 €
Opération 413 – Théâtre de Pézenas.....	+ 10 000 €
Opération 502 – Restructuration urbaine échoppes MMA.....	+ 2 000 €
Opération 505 – Protection du littoral Vias Ouest.....	+300 000 €
Opération 508 – Subventions d'équipement versées aux communes.....	+ 70 000 €
Opération 602 – Délégation de l'Etat Aide à la pierre.....	+150 000 €
Opération 701 – Aggl'haut débit.....	+600 000 €
Opération 801 – Informatique et téléphonie.....	+ 80 000 €
Opération 901 – Piscine de Pézenas.....	+ 30 000 €
Opération 903 – Abbatale de Saint-Thibéry.....	+ 20 000 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>+3 889 000 €</b>

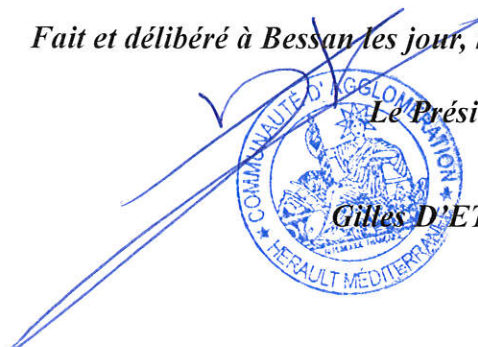
### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire, Après en avoir délibéré,*

#### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2015, du Budget principal pour un montant de 3 889 000 € selon le détail ci-dessus.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Régie de l'Abattoir de Pézenas -  
modernisation chaire ovins :  
participation financière  
de la CAHM

**N° 001525**

**Question N°18 à l'O.J.**

Réf. : FINANCES

Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.

Subventions accordées par les EPCI

Monsieur le Conseiller communautaire rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique d'intérêt communautaire, le Conseil communautaire par délibération en date du 19 février 2013 a reconnu d'intérêt communautaire « le soutien et le développement de la filière viande » dans le cadre unique de la valorisation de la plate-forme de transformation des viandes de Pézenas (abattoir et atelier de découpe) et a décidé d'adhérer au « Syndicat Mixte Filière Viande de l'Hérault » qui a pour objet notamment d'assurer la gestion de l'Abattoir public et de l'atelier de découpe de Pézenas.

Monsieur le Rapporteur expose que l'abattoir de Pézenas est un gros abatteur de petits bétails (34 813 agneaux, moutons, chèvres abattus en 2014). L'évolution des méthodes de consommation et les besoins de valoriser les circuits courts pour gagner de nouveaux marchés, nécessitent que l'atelier de découpe soit modernisé.

Ainsi, il est nécessaire d'acquérir deux machines supplémentaires pour un montant global de 50 000 € (installations comprises) :

- la « machine à bistouri » pour la dépouille des agneaux permettra une forte baisse des troubles musculo-squelettiques des employés et une meilleure hygiène (moins de manipulation manuelle)
- la « machine à Cravate » pour la dépouille du cou-poitrine des agneaux permettra d'obtenir une qualité plus grande de la carcasse et de la peau (objectif de perte de moins de 1 %).

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUBE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** M. Rémi BOUYALA, Conseiller communautaire

Pour réaliser cette commande, la Régie Municipale des Abattoirs a sollicité les partenaires selon le plan de financement suivant :

- Régie municipale des Abattoirs..... 20 000 €
- Ville de Pézenas..... 10 000 €
- Conseil Général de l'Hérault..... 10 000 €
- Communauté Agglomération Hérault Méditerranée... 10 000 €

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la participation financière de la Communauté d'agglomération qui s'élève à la somme de 10 000 €.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur l'acquisition de machines spécifiques au bon fonctionnement de l'atelier de découpe des Abattoirs de Pézenas ;
- **DE FIXER** la participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la somme de 10 000 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Office du Tourisme  
Intercommunal Val d'Hérault :  
acompte sur le versement de la  
subvention 2015

**N° 001526**

**Question N°19 à l'O.J.**

Réf. : FINANCES

Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.

Subventions accordées par les EPCI

Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde son soutien financier à l'Office de Tourisme Val d'Hérault correspondant aux besoins nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il indique que l'Office de Tourisme intercommunal sollicite le versement d'un acompte de subvention pour palier un manque ponctuel de trésorerie en début d'exercice.

Ainsi, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015 de la CAHM, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder un acompte de subvention d'un montant de 300 000 € (montant identique à 2013 et 2014).

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur le versement de cet acompte de subvention à l'Office de Tourisme intercommunal Pézenas Val d'Hérault.

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE** : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur** : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 300 000 € à l'Office de Tourisme « Pézenas Val d'Hérault » ;
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au Budget Primitif 2015 – au chapitre 65, article 65738.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*



**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :  
Lundi 8 Décembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Construction d'un réseau Très  
Haut Débit en fibre optique :  
mise en œuvre du Schéma  
Directeur d'Aménagement  
Numérique

**N° 001527**

**Question N°20 à l'O.J.**

Réf. : SYSTEMES D'INFORMATION  
Rubrique dématérialisation : 1.7.1. Actes  
spéciaux et divers

Monsieur le vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'agglomération a en charge « l'établissement et l'exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiatives privées et publiques participant à l'aménagement du territoire, encourageant le développement économique et, répondant aux besoins propres de la Communauté d'agglomération ».

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a engagé un projet pluriannuel de déploiement d'un réseau en fibre optique sur son territoire allant jusqu'en 2016. A ce titre, des travaux de génie civil et de câblage en fibre optique sont réalisés par tranche sur l'ensemble du territoire intercommunal afin que la Communauté d'agglomération puisse disposer de son propre réseau très haut débit (> 100 Mbits/s). Pour mener à bien ce projet en fonction des financements disponibles il a été convenu de le phaser.

- Synthèse de la phase 1 (en cours d'achèvement) : mise en œuvre du Réseau THD pour un montant de 1 078 140 € (640 000 € subventions obtenues)
  - réception des travaux lot 1 Génie civil : janvier 2015
  - réception des travaux lot 2 Fibre Optique : mars 2015
  - lancement opération du Réseau : juin 2015

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LÉBAUBE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE** : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur** : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

- Objectif de la Phase 2 (2015) : investissements prévus pour 1 500 000 € (20 à 40 % de subventions attendues)
  - montée en débit (amélioration des services de téléphonie et d'Internet) sur les communes de Lézignan la Cèbe, Aumes, Castelnaud de Guers et Portiragnes
  - fibrage des PAE et ouverture commerciale (construction du Nœud de Raccordement Optique (NRO) fibrage des PAE, raccordements d'entreprises)
  
- Objectif de la phase 3 (2016-2017) :
  - Raccordement de l'ensemble du Nord du territoire
  - Fibrage des PAE
  - Interconnexion des infrastructures nord et sud du territoire
  - Interconnexions avec les autres réseaux d'initiative publique
  - Développement des usages

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de valider les préconisations nécessaires dans la mise œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique dans le cadre :

- des marchés à lancer sur le génie civil pour la suite des phases 2 et 3, de maintenance et de raccordement, IRU, de construction du NRO de Saint-Thibéry
  
- et des actions à mener dans le cadre de la compétence numérique de la CAHM : positionnement de l'agglomération en tant qu'opérateur, numérisation des réseaux numériques du territoire (SIG), recensement des informations sur les réseaux déployés par les opérateurs sur le territoire, collecte des redevances d'occupation du domaine public auprès des opérateurs, positionnement de l'ensemble des travaux sur les réseaux de télécommunication sur le territoire.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la mise en œuvre de ce Schéma Directeur d'Aménagement Numérique sur le territoire incluant les actions à mener ainsi que les marchés publics dans le cadre de la compétence numérique.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances, à l'optimisation budgétaire  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la construction d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique sur le territoire ;
  
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès :
  - de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
  - du Conseil Général de l'Hérault
  
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapportant au projet.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Construction d'un réseau Très  
Haut Débit en fibre optique :  
fixation des redevances  
d'occupation du domaine public

**N° 001528**

**Question N°21 à l'O.J.**

Réf. : SYSTEMES D'INFORMATION

Rubrique dématérialisation : 7.1.3. Tarifs de  
recettes et d'avances

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée a en charge « l'établissement et l'exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiatives privées et publiques participant à l'aménagement du territoire, encourageant le développement économique et, répondant aux besoins propres de la Communauté d'agglomération ».

Par conséquent, au titre des actions à mener dans le cadre de la compétence numérique de la Communauté d'agglomération, il convient de fixer la tarification des frais d'accès au réseau Très Haut Débit en fibre optique de la CAHM.

1. Frais d'accès à l'infrastructure :

- frais d'accès à l'infrastructure, par site raccordé : 150 € à payer une fois, lors du raccordement
- location du lien : location d'une Paire de Fibres Optiques Noires, par site, par mois quel que soit le débit proposé, par site raccordé : 10 € HT/mois
- frais d'hébergement dans le Nœud de Raccordement Optique NRO :
  - 5 € HT/mois pour 2U
  - 150 € HT/mois pour 1 baie 42 U
  - Lien de collecte 2 Paire de Fibres Optiques Noires : 100 € HT/mois entre le NRO et un point de présence opérateur

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LÉBAUBE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent CAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

- une majoration systématique sera appliquée si :

Engagement écrit de l'opérateur	Majoration appliquée sur les frais proposés ci-dessus
A proposer ses prestations sur l'ensemble du réseau de la CAHM	0 %
A proposer ses prestations seulement sur certains Parcs d'activité desservis par le réseau de la CAHM	50 %
Aucun engagement écrit	100 %

2. Tarification de type IRU (location longue durée), entre deux points d'un réseau d'opérateur :

Cette grille tarifaire traduit l'objectif de la CA Hérault Méditerranée de favoriser les échanges de type « donnant donnant » avec les propriétaires de Fibre Optique et de fourreaux traversant son territoire.

Linéaire en M		REDUCTION	LOCATION (Tarif annuel x longueur en mètres x nombre d'années)					
			DUREE (AN)					
			1	3	5	10	15	20
0	500		2,35	2,14	1,82	1,455	1,1986	1,006
500	1000	5%	2,25	2,03	1,71	1,38	1,134	0,9525
1000	4000	20%	1,93	1,71	1,39	1,155	0,956	0,8025
4000	10000	35%	1,50	1,39	1,18	0,942	0,628	0,6525
10000	20000	45%	1,28	1,18	0,96	0,803	0,663	0,5565
20000	100000	55%	1,07	0,96	0,86	0,653	0,542	0,4505
100000	150000	60%	0,96	0,86	0,75	0,589	0,478	0,4015
150000	1000000	65%	0,86	0,75	0,64	0,514	0,4206	0,353

SERVICE	PRIX	
Garantie de Temps de Rétablissement en Heures (GTR)	4	30 %
Garantie de Temps de Rétablissement en Heures	8	15 %
Garantie de Temps de Rétablissement en Heures	24	10 %

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur les tarifs tels que sus-exposés.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les tarifs des redevances d'occupation du domaine public relatifs aux frais d'accès au réseau Très haut Débit en fibre optique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée tels que sus-exposés ;
- **D'AUTORISER** son Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette tarification ;
- **D'ENCAISSER** les recettes sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits  
Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :  
Lundi 8 Décembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Actions de prévention au titre  
de la politique de la ville dans  
le cadre du CISPD :  
attribution de financement  
et approbation des conventions  
de partenariat

**N° 001529**

**Question N°22 à l'O.J.**

Réf. : POLITIQUE DE LA VILLE  
Rubrique dématérialisation : 1.3 Délibérations  
autorisant la signature des conventions

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Sébastien FREY, Vice-Président délégué au développement du territoire et politique de la ville

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences obligatoires « politique de la ville », dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a développé un volet important d'actions prioritaires de prévention à l'égard de différentes catégories de publics au travers des missions et des orientations engagées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) avec, notamment, la mise en place d'un observatoire de la délinquance.

La Communauté d'Agglomération au travers de son CISPD, participe au financement de permanences tenues par les associations locales. Ainsi il est proposé de verser une subvention de fonctionnement aux deux associations suivantes pour leurs actions de prévention réalisées en 2014 :

- ✓ **Association Départementale d'information et d'Aide aux Victimes (ADIAV)**, Présidente madame Nicolle LEHMANN pour les permanences mises en place sur la ville de Pézenas afin d'accueillir, d'écouter, d'informer sur les droits, d'apporter une aide psychologique, d'orienter les victimes d'infractions pénales.

La démarche première à ne pas oublier auprès des victimes c'est d'être à leur écoute et de recenser leurs préoccupations (aides juridiques et administratives pour, notamment, les accidentés de la route, les conflits familiaux, conflits entre voisins, escroqueries et abus de confiance, agressions et violences à la personne par exemple).

- Bilan de l'année 2013, les permanents de l'ADIAV ont reçu 95 personnes lors de 264 entretiens (93 entretiens avec la psychologue et 171 demandes d'aide juridique).
- Bilan des six premiers mois de l'année 2014 :
  - 106 entretiens juridiques ont été accordés dont 44 entretiens nouveaux dont 37 de ces entretiens se rapportent à des affaires pénales.
  - 51 entretiens psychologiques ont été accordés dont 17 affaires nouvelles parmi lesquelles 11 sont des affaires pénales.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire que soit attribuée une subvention de 11 000 euros à l'ADIAV.

- ✓ **Association EPISODE**, Présidente madame Evelyne COULOUMA composée de médecins et psychologues pour les permanences mises en place sur la ville de Pézenas pour les jeunes et familles afin de prévenir et réduire les comportements à risque chez les jeunes et, notamment, les usages nocifs de substances psychotropes, les conduites suicidaires et autres conduites à risque. Le public est orienté par les professionnels de santé, les services sociaux, les services de l'Education nationale.
- Bilan de l'année 2013, 110 personnes au cours de 195 entretiens dont 50 jeunes et 32 parents
  - Bilan au 31 octobre 2014 : Episode a déjà organisé 65 rencontres parents et jeunes confondus pour 138 entretiens.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire que soit attribuée une subvention de 11 000 euros à EPISODE.

Monsieur le Rapporteur précise que chacune des deux associations fait l'objet d'une convention d'objectifs et invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'attribution des subventions précitées dont le montant total s'élève à 22 000 euros.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué au développement du territoire, politique de la ville  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à l'association ADIAV une subvention de 11 000 euros pour ses permanences sur la ville de Pézenas ;
- **D'ATTRIBUER** à l'association EPISODE une subvention de 11 000 euros pour ses permanences sur la ville de Pézenas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les conventions d'objectif correspondantes auprès de chacune desdites associations ainsi que toute les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes, soit la somme totale de 22 000 € sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent entre la CAHM et la commune de Pomerols dans le cadre de l'intégration de la bibliothèque de Pomerols au réseau des Médiathèques intercommunales

**N° 001530**

**Question N°23 à l'O.J.**

Réf. : RESSOURCES HUMAINES  
Rubrique dématérialisation : 4.1.7. Actes individuels – mise à disposition

Monsieur le Président rappelle que la commune de Pomérols ayant souhaité rejoindre le réseau intercommunal de la Lecture publique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, le Conseil communautaire par délibération du 24 janvier 2011 a déclaré la bibliothèque municipale de Pomérols d'Intérêt communautaire dans le cadre de ses compétences en matière de construction d'aménagement et d'entretien des équipements culturels et sportifs.

Dans ce cadre, afin de faire fonctionner cet établissement, la commune de Pomérols a mis à disposition de la Communauté d'agglomération l'agent qui effectue à temps partiel pour une durée de 20 heures hebdomadaires des missions relevant de la bibliothèque et ce, en contrepartie du remboursement des salaires et charges correspondants.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention qui est arrivée à échéance, aussi afin de permettre la continuité du fonctionnement de la bibliothèque intercommunale de Pomérols, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de renouveler la mise à disposition de cet agent pour une durée de trois ans dans les mêmes conditions que précédemment.

**L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONNET

**Rapporteur :** Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur le renouvellement de cette mise à disposition.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la commune de Pomérols à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DE FIXER** la durée de mise à disposition à trois ans ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Pomérols.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Convention mise à disposition  
d'un agent entre la CAHM  
et l'ADENA dans le cadre d'un  
accompagnement technique  
dans la gestion du Domaine  
du Bagnas

**N° 001531**

**Question N°24 à l'O.J.**

Réf : RESSOURCES HUMAINES

Rubrique dématérialisation : 4.1.7. Actes  
individuels – mise à disposition

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à BESSAN, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des Pays d'Agde (L'ADENA) s'est vu confier prioritairement la gestion du Domaine du Bagnas qui est une réserve naturelle nationale depuis 1983 et classée site Natura 2000 et qui est la propriété du Conservatoire du Littoral.

Afin de permettre à cette association de continuer sa gestion du site, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de mettre à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de l'ADENA un agent de la Communauté d'agglomération, monsieur Benoit VIBAREL. Il aura pour mission d'accompagner l'équipe technique et scientifique de l'ADENA dans les différents travaux et suivis sur le site : mise en place ou réparation de clôture et autres travaux, gestion des déchets, prise de note lors des comptages...

Monsieur le Rapporteur précise que cette mise à disposition s'effectuera pour une durée de trois ans, en contrepartie du remboursement par l'ADENA des salaires et charges sociales correspondants.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la mise à disposition de l'ADENA d'un agent de la Communauté d'agglomération.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avec l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des Pays d'Agde ;
- **DE FIXER** la durée de mise à disposition à trois ans ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de mise à disposition avec l'ADENA.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Mission Locale d'Insertion  
du Centre Hérault :  
représentants de la CAHM  
au sein du Conseil  
d'Administration

**N° 001532**

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUBE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVILLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

**Question N°25 à l'O.J.**

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE  
Rubrique dématérialisation : 5.3.1. Actes  
désignant les représentants des EPCI

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire ont procédé à l'élection des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 avril 2014 ayant procédé à l'élection de 11 représentants au sein du Conseil d'Administration de la MLI Centre Hérault,
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (tranche d'âge de 16 ans à 25 ans) est évidemment un aspect important du « bien vivre ensemble ». Aussi, dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion, il était apparu opportun que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée adhère à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault permettant ainsi de maintenir l'antenne située sur Pézenas et de mettre en place une autre antenne sur Agde pour une meilleure prise en charge des jeunes du territoire intercommunal.

Depuis 2000, la MLI du Centre Hérault est à la fois un animateur et un acteur opérationnel des politiques publiques de terrain et participe au développement local en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

La Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault réunie le 9 juillet 2014 a procédé à la révision de ses statuts.

- ✓ L'Assemblée Générale est composée de quatre collèges :
  - des représentants Elus des Collectivités territoriales et de leurs groupements : 69 voix qui se répartissent au prorata du nombre d'habitants (+ 2 voix du Conseil Général et du Conseil Régional) :

	Nbr. de sièges
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	44
Communauté de Communes du Haut Jaur	11
Communauté de Communes Avant Monts du Centre Hérault	5
Communauté de Communes Pays de Thongue	6
Communauté de Communes Orb Jaur	3
Conseil Général	1
Conseil Régional	1
Total.....	71

- des représentants des Services Publics de l'État et Organismes Nationaux,
  - des représentants des Partenaires Institutionnels, Économiques et Sociaux.
  - des représentants des Associations concernées par les problèmes d'Insertion des Jeunes et organismes de Formation.
- ✓ Le Conseil d'Administration est composé de 40 membres, représentants des partenaires qui concourent à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se répartissant de la façon suivante :
    - 21 représentants élus des communes, de leurs groupements et des EPCI :

Agglomération Hérault Méditerranée	12
Communauté de Communes du haut Jaur	3
Communauté de Communes Avant Monts du Centre Hérault	1
Communauté de Commune Pays de Thongue	2
Communauté de Communes Orb Jaur	1
Conseil Général	1
Conseil Régional	1

- 5 représentants des Services de l'État et Organismes Nationaux membres de droit :
  - Pôle Emploi
  - La-Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.-
  - La Direction Régionale de Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale.
  - Ministère de l'Education Nationale
  - Protection judiciaire des jeunes.
- 5 représentants des partenaires institutionnels, économiques et sociaux :
  - Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons
  - Chambre des Métiers
  - Chambre d'Agriculture
  - Caisse d'Allocations Familiales
  - Union Professionnelle Artisanale
- 9 représentants des associations et Organismes concernés par les problèmes d'Insertion et de Formation des jeunes :
  - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
  - Béziers Initiatives
  - Centre Intercommunal d'Actions Sociales de Pézenas
  - Centre Régional de Formation Professionnelle
  - Atelier Pédagogique Personnalisé de Servian
  - PLIE Régie de Développement Local
  - Association Léo Lagrange
  - Association Carrière et Formation
  - Association Le Fleiss



Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération du 24 avril 2014, le Conseil communautaire avait désigné 11 représentants au sein de la MLI Centre Hérault.

En conséquence au vu des nouveaux statuts de la MLI, l'Assemblée délibérante est invitée à désigner parmi les Conseillers communautaires et les Conseillers Municipaux :

- un 12<sup>ème</sup> représentant de la CAHM pour siéger au sein de son Conseil d'Administration
- trois nouveaux représentants suite aux démissions de mesdames CHAUDOIR Gwendoline, POMAREDE Marie-Aimée et monsieur AT Jean-Marie.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Vu les statuts de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault,  
Après en avoir délibéré,*

### A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ;

### A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** en tant que représentants de la CAHM pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault :
  - **Mme BOTELLA Patricia**, douzième représentant de la CAHM
  - **M. TOULOUZE Philippe**, Elu de la commune de Portiragnes, en remplacement de madame CHAUDOIR
  - **Mme SORLI Nelly**, Elue de la commune de Pomérols, en remplacement de madame POMAREDE
  - **Mme FERNANDEZ Monique**, Elue de la commune d'Aumes en remplacement de monsieur AT

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**









LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Projet de réforme des  
professions réglementées :  
position du Conseil  
communautaire

**N° 001533**

**Question N°26 à l'O.J.**

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE  
Rubrique dématérialisation : 9.4 Vœux et  
motions

**L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent CAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu le projet de loi pour l'activité (dit projet de loi « Macron ») ;
- Vu la motion du Barreau de Béziers intitulée « Justice en danger – Avocats en colère » ;
- Considérant que la profession d'Avocat est une profession libérale largement ouverte à la concurrence ; que son accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme et au respect de critères de moralité ; qu'elle ne connaît aucun numéris clausus et que l'installation des Avocats est totalement libre ;
- Considérant qu'il est important pour les élus locaux que soit maintenu le maillage territorial des 164 Barreaux de France et l'Outre-Mer en matière civile, pénale, commerciale et prud'homale pour éviter la création de « déserts judiciaires » et de « Métropoles Judiciaires » et que soient préservés les principes essentiels de la profession au premier rang desquels figure son indépendance ;

- Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de la Justice ainsi que le principe d'égal accès des citoyens à la Justice

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

Ne prennent pas part au vote

M. MUR (procuration Mme MAZAS), M. REY, Mme LEVACHER, M. SERS,  
M. GAUDY (procuration M. MARHUENDA), Mme MARTINEZ, M. RENAUD, M. MONEDERO (procuration M. JALABERT)

### DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

35 POUR

1 ABSTENTION : Mme PRADEL

- **D'APPORTER** son soutien à la motion du Barreau de Béziers et à la mobilisation des avocats pour la défense du bon fonctionnement de la Justice et contre le projet de loi « Macron » ;
- **DE CHARGER** son Président d'adresser la présente délibération au Bâtonnier du Barreau de Béziers, porte-parole des avocats.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à BESSAN, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Détermination du lieu de la  
prochaine séance

**N° 001534**

**Question N°27 à l'O.J.**

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE

Rubrique dématérialisation : 5.2

Fonctionnement des Assemblées

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBAUDE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil communautaire de l'exercice 2014.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de monsieur Jordan DARTIER, Maire de VIAS.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **VIAS** le lieu de la prochaine séance de l'exercice 2015 (date prévisionnelle le lundi 9 février 2015) du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 15 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 47

**Date de convocation :**

Lundi 8 Décembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Association Route des Vignerons  
et des Pêcheurs : attribution de  
subvention

**N° 001535**

Question diverse

**Question N°28 à l'O.J.**

Réf. : FINANCES  
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.  
Subventions accordées par les EPCI

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR, Gérard REY, Alain LEBEAU \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINTE-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU \* **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Géraldine KERVELLA \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR \* **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA donne pouvoir à M. Vincent GAUDY \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur :** Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et, plus particulièrement, en matière de viticulture, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation des productions des spécialités du terroir en général et des productions vinicoles en particulier. Pour cela, depuis plusieurs années elle développe un partenariat actif avec l'Association « Route des Vignerons et Pêcheurs ».

Monsieur le Rapporteur expose que pour l'année 2015 l'association de la « Route des Vignerons et des Pêcheurs » souhaite dans le cadre de la continuité de son partenariat avec la Communauté d'agglomération participer à des manifestations sur tout le territoire, à des salons professionnels internationaux et qu'à ce titre une subvention d'un montant de 92 500 € pourrait lui être accordée.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de passer avec l'association de la « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une convention d'objectif qui définira les actions à mener tout au long de l'année 2015.

Il précise que les principales opérations prévues dans la convention d'objectif sont les suivantes :

- ✓ participation à des salons internationaux ou manifestations pour l'exercice 2015 :
  - Salon VINISUD en février
  - Salon PROWEIN en mars
  - Journée du terroir
  - Fête de la Mer
  - Salon du Nautisme
  - National Tennis Cup
  - Dernier Bain de l'année
  - Divers évènements communaux
  
- ✓ pour la sixième édition, la « Route des Vignerons et des Pêcheurs » en partenariat avec la CAHM, l'Office du Tourisme du Cap d'Agde, la ville d'Agde et la S.O.D.E.A.L, organise un événement oenotouristique dénommé VINOCAP sur les quais du Cap d'Agde les 14, 15 et 16 mai 2015.

Monsieur le Vice-Président propose donc aux membres du Conseil communautaire d'accorder, une subvention au titre de l'année 2015 d'un montant de 92 500 euros.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au développement économique  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** à l'association « Route des vigneronns et des pêcheurs » une subvention pour l'exercice 2015 de 92 500 euros ;
- **DE PASSER** avec l'association « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une convention d'objectif pour l'année 2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**